chères, nos incorporations, et qui redressera nos griefs? Mais tout cels, ce sont des craintes chimériques! Des craintes chimériques! Plaise à Dien qu'elle le soient! Mais ne connaissons-nous pas les orangistes? N'avons-nous pas sous les yeux l'exemple de l'Irlande? Mais la guerre du Sonderbund | Soyes tranquilles, nous dit-on; des hommes aussi éprouvés, aussi honorables que nos chefs, ne nous preposeraient pas cette mesure si elle pouvait nous être aussi funeste. Je ne veux nullement accuser nos hommes d'Etat, soupconner leur motifs. Mais les contradictions, les mesures dangereuses, nos hommes d'Etat les ontils toujours évitées? Est-il prudent de se fier entièrement aux hommes sans regarder à leur mesures? Et les exemples du passé i et la fameuse maxime: "les principes et non les hommes!" N'ayez pas peur dit-on encore, rien de ce que vous craignez ne peut arriver ; c'est impossible ! Impossible! Pourquoi alors en avoir laissé la possibilité dans la loi? Pourquoi tant de précipitation dans une mesure aussi importante? Les auteurs de la constitution des Etats-Unis ont travaillé pendant des mois et des années au projet de leur confédération; et, après 80 ans, elle a été trouvée défectueuse. Nos hommes d'Etat élaborent une constitution en quelques jours, au milieu des réjouissances bruyantes de l'hospitalité, et cette constitution est parfaite! Vous n'y toucherez pas! vous ne l'amenderez pas! Mais elle contient des clauses dangereuses! mais elle confère à nos ennemis le pouvoir de nous anéantir! Taisez-vous! ce sont nos ministres, nos chefs qui l'ont faite! Fiez-vous & leur honneur, & leur talent! Excellentes raisons! Mais est-il surprenant qu'on ait encore des oraintes, des inquiétudes? Mais le clergé, le peuple, n'est-il pas pour la confédération? Le clergé, non, il n'est pas tout pour votre confédération telle que proposée. Un grand nombre, il est vrai, y vont de confiance, et se fient à nes hommes d'Etat ; mais un bon nombre aussi la redoutent et voudraient y voir bien des amendements. Le peuple, lui, ne connaît rien de votre projet; et, jusqu'au moment qu'il subira l'épreuve de la taille et de l'impôt, je vous l'avonerai, il se montrera fort indifférent. Mais laissons se faire la confédération, laissons commencer les dépenses fabuleuses que vont entraîner la défense du pays, le soutien d'une milice, la création d'une marine, la coastruction du chemin de fer intercolonial et autres travaux publics, et, suivant le proverbe, "qui vivra verra." Oui, nous nous appercevrons alors des effets désastreux de cette mesure, mais il sera un peu trop tard. Me voilà rendu a ma seconde objection au projet de confédération. Avec votre permission, je la traiterai une autre fois.

UN CITOTEN.

Québec, 6 mars 1865.

Eh bien! M. l'ORATEUR, si je ne me trompe, cet hon. membre de notre clergé paraît moins rassuré que nos ministres et l'hon. député de Vaudreuil sur nos intérêts religieux et sur notre nationalité. Trouve-t-on ses expressions assez énergiques et assez significatives? Mais voyons, maintenant, si ce curé a raison

de s'alarmer comme il le fait, et s'il ne se laisse pas un peu entraîner par son zèle et son patriotisme pour ses concitoyens. Voyons s'il n'apprécie pas mieux que ne le font nos ministres canadiens la position qui nous sera faite sous la confédération. Je crois que nous allons pouvoir en juger par un extrait que je trouve dans l'une des dernières éditions de l'organe de l'hon, président du conseil (M. BROWN). Le Globe de Toronto, qui est aujourd'hui l'un des principaux organes du gouvernement actuel, publie, dans son numéro du 6 mars courant, un article, écrit peut être par l'hon, président du conseil lui-mêu.e, où je trouve les aménités suivantes à l'adresse de notre clergé :-

" Nous avons confiance que ces amis bien pensants, mais fourvoyés, du système des écoles communes du Haut-Canada, qui ont censuré la convention relative à l'éducation qui se trouve dans les résolutions adoptées par la conférence de Québec, verront aujourd'hui qu'elle est sa valeur. La lettre hardie de l'évêque Lynon devrait suffire pour faire comprendre combien sont exposées nos écoles sous la présente constitution. L'église de Rome est toujours envahissante, un jour se déclarant entièrement satisfaite des concessions qu'on lui fait dans le moment, mais revenant le lendemain à la charge pour en demander de nouvelles. Sous notre système parlementaire actuel, on ne peut jamais dire avec certitude que les évêques papistes du Canada ne peuvent, s'ils y mettent un peu d'activité, obtenir tout ce qu'ils demandent. Sous la confédération, tout en leur disant joyeusement "nous sommes quittes," et leur laissant ce qu'ils possèdent aujourd'hui, et ce qu'ils peuvent d'ailleurs garder en dépit de nous, nous serons en mesure de ne leur rien accorder de plus qu'ils n'ont. Mais, si vous laissez notre constitution actuelle fonctionner pendant cinq années, vous pouvez être certains que toutes les nouvelles demandes faites par la hiérarchie seront concedées et accordées. "

Si maintenant cet hon, monsieur n'est pas satisfait que les craintes du clergé sont fondées, je ne sais vraiment trop ce qu'il faudra lui dire pour le convaincre. (Fooutes ! écoutez!) Cet hon. monsieur a fait un éloge pompeux et parfaitement vrai des mérites et du dévouement admirables de notre clergé bas-canadien, --éloge qui est dans la bouche de tout homme ayant quelque sentiment de reconnaissance pour le mérite partout où il se produit, sans regarder aucunement à quelle nationalité ou à quelle religion il appartient; éloge que j'approuve de toute mon ame. (Ecoutez ! écoutez ! ) Mais, M. l'ORATEUR, je n'en demeure pas moins convaincu que tout ce qui est prophétisé dans cet extrait du Globe se réalisera un jour,